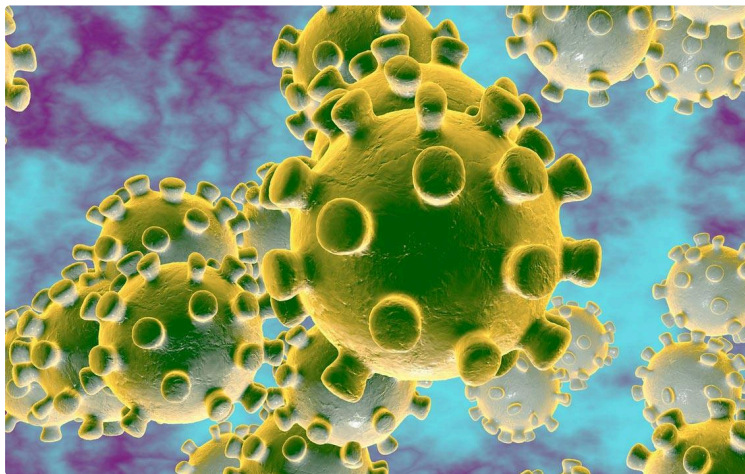


Coronavirus : L'ARS fait le point en Occitanie ce dimanche 15 mars à 18 heures



Coronavirus : L'ARS fait le point en Occitanie ce dimanche 15 mars à 18 heures

Dans ce bulletin récapitulatif n°7, l'Agence régionale de santé recense ce dimanche 15 mars à 18 heures un total de 254 cas confirmés de coronavirus en Occitanie. Les 13 départements de l'Occitanie sont désormais concernés.

254
CAS CONFIRMÉS
EN OCCITANIE

dont
3 personnes guéries
23 en réanimation
1 personne décédée

Stade 3 de l'épidémie :
Le virus circule largement dans la population. La stratégie repose sur l'atténuation des effets de l'épidémie. La vie du pays doit continuer et notre pays gère l'épidémie. La France s'appuie sur un système de santé efficace.

En bref : les infos du jour

- **Passage au stade 3 :** il est nécessaire de prendre davantage conscience de la nécessité de freiner au maximum la propagation de l'épidémie. C'est par notre comportement individuel et collectif que nous y contribuerons.
- **Continuité d'activité des professionnels de santé :** des modalités spécifiques d'accueil scolaire seront en place dès lundi pour les enfants des personnels de santé qui n'auraient aucune solution alternative de garde.

24/24

Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers **communiqués de presse de l'ARS Occitanie**
- Le dernier **point de situation national du Ministère de la santé** (vidéo)

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :
Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter :
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

PRATIQUE

Hôpitaux et EHPAD
Pour protéger nos aînés et les personnes hospitalisées, les visites sont suspendues dans tous les EHPAD et limitées en établissements hospitaliers.

Education nationale
Consultez les recommandations du **Ministère de l'Éducation nationale** et de vos Rectorats à **Montpellier** et à **Toulouse**.

Arrêts de travail
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents. Voir les modalités sur www.ameli.fr

LES
INFORMATIONS
UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus